



## **Déclaration liminaire au CTL du 04/03/2021**

Madame la Présidente,

Les restructurations en cours et à venir sont au cœur des préoccupations des agents, suscitant de multiples interrogations chez les collègues concernés directement par des suppressions de missions, qui plus est, dans des circonstances sanitaires détériorant encore les conditions de travail.

Depuis la fin du confinement du printemps dernier, le Directeur Général s'est empressé de remettre sur les rails le NRP, réforme marquant le début de la fin de la DGFIP telle que nous la connaissons. Les fermetures des structures de notre réseau vont aller bon train ces trois prochaines années, au détriment des missions de service public sur l'ensemble du territoire.

Pourtant, la population n'a jamais eu autant besoin d'un accueil physique et humain de proximité. Il en va ainsi des exclus du numérique, souvent les seniors ou les plus précaires qui sont victimes de l'illélectronisme.

13 millions, c'est le nombre de Français considérés comme victimes de la fracture numérique par différentes études. Ce terme recouvre de nombreuses réalités, propres aux générations, territoires, et niveaux d'éducation de chacun. Sans surprise, il en ressort que les seniors sont les premiers concernés par une forme de décrochage numérique. En effet, 21% des plus de 65 ans n'ont tout bonnement pas accès à Internet, là où 91% des Français tous âges confondus y ont pourtant accès. Les plus précaires sont également touchés. Ainsi, 17% des personnes percevant moins de 1500 euros mensuels disent ne pas avoir accès à Internet, que ce soit sur smartphone ou par ordinateur.

Étrangement, et le chiffre est certainement lié au poids des seniors dans les "exclus du numérique", la première raison pour laquelle les Français disent ne pas avoir accès à Internet n'est pas le coût de l'équipement (15% seulement avancent cette explication), mais l'absence d'intérêt (35%).

Devant ces chiffres révélateurs, vous répondrez sûrement que c'est justement la mission des Espaces France Service, solution miracle à tous nos maux, de permettre à toutes ces personnes d'accéder au numérique.

Pour FO DGFIP 84, il ne suffit pas de mettre un ordinateur en libre service, avec l'assistance d'une personne pour aider à se connecter, pour que les démarches administratives deviennent abordables pour tous. Pour garantir l'accès au service public des citoyens, il est essentiel de préserver notre réseau de proximité et d'abandonner le NRP !

C'est également dans ce contexte de crise sanitaire que la DGFIP met en place le travail à domicile depuis plusieurs mois. Cette organisation est réputée répondre à une situation d'urgence. Elle ne saurait être assimilée au télétravail pour lequel les droits et protections des agents doivent être confortés. FO DGFIP 84 rappelle que le télétravail doit reposer sur le volontariat. FO DGFIP 84 n'acceptera pas que la pandémie serve de prétexte pour imposer à terme ce mode de travail de manière permanente à l'ensemble des personnels.

FO DGFIP 84 défend et défendra toujours le droit individuel au télétravail, mais n'acceptera jamais que certains agents y soient poussés uniquement par la dégradation de leurs conditions de travail (fermeture de poste, éloignement des missions, réorganisation des services...).